

Extrait de



Formation des Proches Aidants, Mesure 58 de la stratégie Nationale Autisme

- La Formation des Proches Aidants existe **depuis 2014**. C'est un dispositif porté par les pouvoirs publics :
 - Le 3ème plan autisme 2013-2017 – Mesure 23,
 - La Stratégie Nationale de l'Autisme au sein des TND 2017-2018 – Mesure 58
 - La Stratégie Nationale Agir pour les Aidants

- La Formation des Proches aidants s'appuie sur :
 - la nécessité de prévenir les risques d'épuisement et d'isolement,
 - les recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS-ANESM de 2012 rappelant que les parents sont les partenaires éducatifs des professionnels,

- Le GNCRA pilote et coordonne le développement du dispositif au niveau national.

- Les CRA dispensent des formations à destination des proches aidants (parents, conjoints, frères sœurs, grands-parents, voisins, amis, aidants occasionnels, etc.) de personnes autistes.

La Convention triennale 2021-2023 permet la mise en place de formation mixte à destination des aidants et des professionnels

- Leur objectif est de proposer aux proches aidants les connaissances et les outils leur permettant :
 - de faire face au quotidien à ces troubles,
 - de disposer de repères et d'informations fiables pour faire face au quotidien,
 - de connaître leurs droits et de faciliter leurs démarches.

➤ Il s'appuie sur un partenariat entre les CRA et les Associations de familles pour la construction et l'animation des formations.

➤ Ces formations sont intégralement gratuites pour les participants grâce à un co-financement entre la CNSA (80%)